Afin de préserver son environnement, chacun peut appliquer des techniques simples à son propre jardin.

- Bien choisir ses plantes en privilégiant des variétés rustiques adaptées au climat local nécessitant moins d'arrosages et d'engrais (vivaces, graminées…).
- Tondre le gazon plus haut (autour de 7 cm) ; retenant mieux l'humidité, il limite ainsi l'extension des pissenlits et autres chardons.
- Respecter la forme naturelle des haies, les tailler moins souvent.
- Laisser une zone de jardin « en friche » pour faciliter l'accueil des papillons, des insectes pollinisateurs et auxiliaires qui participent au bien être des plantes.
- Récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage.
- Eviter d'utiliser les pesticides et privilégier le désherbage manuel.
- Pour limiter la pousse des plantes adventives, appliquer un paillage au pied des plantations, arbres et arbustes (résidus de taille d'arbustes broyés, feuilles mortes, compost jeune, tonte de pelouse sèche en couche mince…). On peut aussi utiliser certaines plantes couvre-sol.
- Composter les déchets verts du jardin (taille de haies, tonte de gazon, feuilles mortes…) et de la cuisine (restes végétaux, filtres de café…) qui peuvent être réutilisés dans le jardin.
- **Respecter la législation de 2007 qui interdit l'usage de produits phytosanitaires à proximité des fossés, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits. *(*En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement*).***

Parce que le développement durable est l'affaire de tous !

La démarche « Plan de désherbage » se veut progressive.
Ce plan s'intègre dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces afin d'obtenir des paysages variés, de préserver la biodiversité et d'offrir un cadre de vie agréable, respectueux de l'équilibre naturel et adapté aux besoins des habitants.

Mairie de St-André des Eaux
B.P. N°5
44117 ST-ANDRÉ DES EAUX
☏ 02 51 10 62 62

Vers une gestion différenciée des espaces publics

Guide du désherbage communal

Juin 2011

L'engagement de la Commune

La ville de Saint-André des Eaux s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche en faveur du développement durable.
Cet engagement s'est traduit notamment par l'élaboration, dès 2009, d'un plan de désherbage, véritable **outil de diagnostic des pratiques et des risques** pour la ressource en eau.
Ce plan de désherbage, validé par le Conseil Municipal du 29 avril 2011, a pour objectif de réduire l'utilisation des herbicides sur la commune.
La dangerosité de ces traitements est élevée. En effet, les surfaces visées (voirie, parkings, trottoirs, allées de jardins et équipements publics…) sont peu ou pas perméables, souvent en connexion directe avec le réseau d'eaux pluviales.

Mise en oeuvre du plan

L'état des lieux

Toutes les zones susceptibles d'être désherbées ont été identifiées, mesurées et classées suivant le niveau de risques de pollution des eaux de surface et des nappes. Cet inventaire est primordial afin de déterminer ensuite le choix des méthodes d'entretien qui ont ainsi été consignées dans un tableau et cartographiées, facilitant ainsi l'organisation du travail des agents communaux sur le terrain.

Les techniques alternatives

Choix des techniques d'entretien non polluantes

- **le désherbage à la main**
- **le désherbage à la binette**
- **le désherbage à la débroussailleuse à fil**
- **le désherbage thermique Waipuna**
- **le paillage au pied des massifs (broyat de roseaux et de bois) et la mise en place de bâches biodégradables**

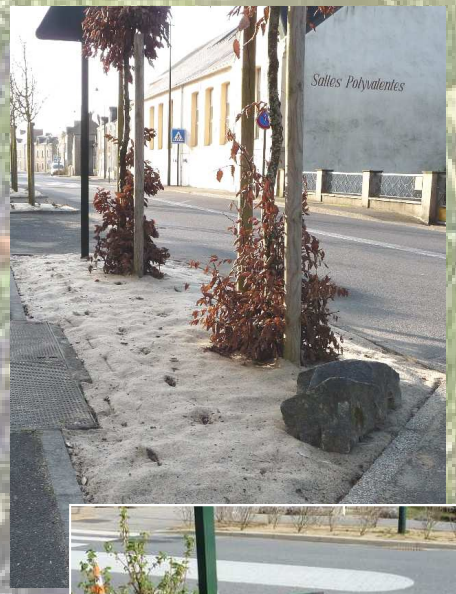

La méthode Waipuna : une technique innovante et efficace

Ce système de désherbage est une méthode respectueuse de l'environnement employant la chaleur pour détruire les mauvaises herbes. De l'eau, additionnée à une mousse d'origine naturelle et 100 % biodégradable, est chauffée à 95-96 °C et appliquée sur les végétaux. Les cellules végétales sont détruites instantanément.

Sans danger pour l'environnement

La mousse se forme grâce à l'ajout dans l'eau d'extraits naturels de maïs et de noix de coco. Elle se dissipe au bout de quelques minutes sans résidu toxique pour l'environnement.

Avantages de cette méthode :

- Rapidité d'intervention
- Polyvalence de la technique *(désherbage, Nettoyage)*
- Sécurité de la machine

Ces nouvelles méthodes d'entretien des espaces entraînent aussi chacun à changer le regard qu'il porte à ce qui l'entoure, à accepter de voir, ici ou là, se développer la « végétation spontanée », les herbes sauvages… afin de partager un environnement préservé.